

## LES ÉDIFICES RELIGIEUX DE L'ANCIEN

### ALGER (1).

#### INTRODUCTION.

##### I.

Les édifices dont j'ai l'intention de m'occuper d'une manière plus spéciale dans cette étude, forment trois catégories : les mosquées, les chapelles et les zaouïa.

Sauf de bien rares exceptions, ces édifices étaient élevés par de simples particuliers, au moyen d'une dotation que venaient grossir les libéralités de pieux musulmans. L'administration n'avait donc ni à créer ni à entretenir les mosquées et les autres établissements religieux. L'initiative privée, stimulée par la piété, se chargeait de ce soin.

Chacun de ces édifices constituait un établissement distinct, qui se suffisait à lui-même par sa dotation ou par les offrandes des fidèles, et était administré par un *oukil*, mot francisé que j'emploierai de préférence à ses équivalents français *gérant*, *administrateur*.

Les revenus étaient affectés avant tout à l'entretien de l'établissement et des immeubles composant sa dotation, et aux frais du culte, tels qu'achat d'huile, de lampes, de nattes, etc., et émoluments du personnel. Après le prélèvement de ces dépenses obligatoires, les sommes restant disponibles formaient la rétribution de l'*oukil*, qui en disposait, de plein droit, pour son usage personnel.

La charge d'*oukil* n'était pas, on le voit, un emploi comportant des appointements fixes, arrêtés et déterminés par l'autorité compétente ; elle constituait un véritable *bénéfice*.

Beaucoup de ces édifices étaient trop pauvres pour offrir des moyens d'existence suffisants à leurs *oukils*. D'autres, au contraire,

---

(1) Le travail dont nous commençons aujourd'hui la publication, fait suite, en le complétant, à celui que son auteur, M. Devoux, fils, a déjà fait paraître dans la *Revue*, sous le titre de *Notes historiques sur les mosquées et autres édifices religieux d'Alger*. V. tome 4<sup>e</sup>, p. 467; t. 5<sup>e</sup>, p. 59, 223, t. 386; t. 6<sup>e</sup>, p. 203. — *Note de la Réd.*

présentaient une large rémunération, qui les rendaient l'objet de la convoitise et de l'intrigue.

Les oukils étaient nommés par le pacha, ainsi qu'on en trouvera la preuve au chapitre consacré à la mosquée de *Souk el-Louh*, située rue Juba. Ils étaient essentiellement révocables.

Pour quelques chapelles de marabouts, la charge d'oukil était cependant héréditaire dans la famille du saint personnage, suivant les dispositions formellement arrêtées par ce dernier au moment où il avait constitué une dotation à son propre tombeau. Mais, sauf ce cas fort rare, l'oukilat était une fonction temporaire, conférée et retirée par le pacha, le mufti consulté et entendu, ou étant censé l'être, car il ne paraît pas bien sûr que cette formalité fût religieusement observée.

La manière dont les oukils remplissaient leur mandat n'était pas l'objet d'un contrôle officiel. La rumeur publique avait, seule, mission de signaler à qui de droit, ceux d'entre eux qui, préférant les douceurs positives de la vie présente aux récompenses promises dans la vie future, grossissaient leur fortune au trop grand détriment de l'entretien des temples dont ils avaient l'administration.

## II

D'après l'historien espagnol *Haedo*, dont la *topographie d'Alger* a été publiée en 1612, cette ville comptait, à la fin du seizième siècle, une centaine de mosquées. Il n'est pas douteux que les chapelles et zaouïa ne soient comprises dans cette énumération. Je ne crois pas sans intérêt de donner la traduction du passage auquel je fais allusion.

« Il y a quelques édifices qui sont dignes d'être signalés; et premièrement les mosquées, desquelles (entre grandes et petites) il peut exister dans tout Alger jusqu'à cent. Toutes ont des marabouts (1) qui les administrent et viennent, eux et d'autres, y faire

---

(1) Haedo veut parler des oukils. Quelques chapelles étaient administrées, il est vrai, par les descendants des saints personnages dont elles renfermaient les restes mortels, c'est-à-dire par des *marabouts*, puisque la noblesse religieuse est héréditaire, comme on le verra un peu plus loin. Mais ce ne sont que des faits exceptionnels, et en général les oukils n'étaient pas marabouts et se trouvaient complètement étrangers aux saints inhumés dans les établissements dont ils avaient la gestion.

à leurs heures, la prière. Elles ont été édifiées par des Maures, Turcs et Rénégats et dotées, peu ou beaucoup, de revenus, tant pour nourrir les marabouts qui en ont la gestion que pour subvenir aux approvisionnements de nattes dont elles sont constamment pourvues, et à l'achat de l'huile des lampes, que toutes ont en nombre grand ou petit, et qui sont allumées lorsqu'elles font la prière. Beaucoup de ces mosquées sont fort jolies et fort bien construites, quant aux voûtes, arcades et colonnes, lesquelles, si elles ne sont pas en marbre, parce qu'il y en a peu dans la contrée qui soit bon, sont faites en briques et en plâtre; mais les principales mosquées sont au nombre de sept (*Topographie et histoire générale d'Alger*, folio 41, verso). »

En 1830, Alger renfermait 13 grandes mosquées, 109 petites mosquées, 32 chapelles et 12 zaouïa; en tout 176 édifices consacrés au culte.

En 1862, sont encore debout 9 grandes mosquées, 19 petites mosquées, 15 chapelles et 5 zaouïa; en tout 47 édifices, sur lesquels sont affectés au culte musulman : 4 grandes mosquées, 8 petites mosquées, et 9 chapelles; total 21.

### III.

La mosquée est le lieu consacré à la prière, le temple.

Dans certaines de ces mosquées on prononce le vendredi une prière publique appelée la *khotba*. Les édifices choisis pour cette réunion étaient les plus grands et avaient un minaret. Il s'en suit qu'on peut diviser ces temples en deux catégories : les mosquées à *khotba*, ou grandes mosquées, et les mosquées de second rang, trop petites et trop peu importantes pour une pareille cérémonie.

Le mot arabe *Masdjid* (usuellement *mesdjed*) signifie *un lieu où l'on adore Dieu, un oratoire, un temple* (1). C'est donc de droit, le nom générique des mosquées. On ajoute à ce mot celui de *Djami'* (usuellement *Djama'*), *qui renferme, qui contient, qui réunit*, lorsqu'il s'agit de désigner une mosquée qui réunit les fidèles le vendredi pour la *khotba*. Toutefois, par suite d'une tendance à l'abréviation

---

(1) C'est évidemment de *mesdjed*, qui se prononce *mesgued* en quelques endroits (notamment en Égypte), que viennent l'espagnol *mezquita* et notre mot *mosquée*. — *Note de la Red.*

dont les exemples sont fréquents, il n'est pas rare de trouver l'adjectif verbal *djami'* (usuellement *djama'*) employé isolément pour désigner une mosquée à *khotba*. Il y a plus encore ; ce mot a fini par usurper l'emploi du substantif qu'il n'était destiné qu'à qualifier, et il est fréquemment employé à l'égard de petites mosquées sans minarets et sans prétention à la *khotba*, qui ne méritaient pas un tel honneur. On doit regretter cette confusion dans des mots qui étaient destinés à établir une distinction entre les grandes et les petites mosquées.

Quant à la *khotba*, cause de cette classification, c'est une oraison, ou plutôt un prône qu'un prédicateur appelé *khetib* prononce en chaire, le vendredi. La *khotba* se compose de louanges adressées à Dieu, de prières pour le prophète, de vœux pour la vie et le bonheur du souverain régnant, et d'exhortations à remplir tous les devoirs tracés par la religion mahométane, notamment celui de la guerre sainte. Elle renferme des formules, qui sont invariables, et des citations dont le *khetib* doit varier le choix.

Chacune des mosquées a une dénomination particulière. Elle porte, soit le nom de son fondateur, soit celui d'un oukil plus populaire que ses prédécesseurs et successeurs, soit celui d'un saint personnage en l'honneur duquel elle a été édiflée, soit, enfin, celui du quartier dans lequel elle est située.

Dans chaque ville, il y a un temple qu'on appelle simplement *la Grande Mosquée*. Cette mosquée par excellence, qui est ordinairement la plus belle et la plus vaste de l'endroit et qu'on peut comparer, jusqu'à un certain point à une *cathédrale*, est le siège du mufti, chef de la religion et interprète et commentateur de la loi.

Les mosquées à *khotba* d'Alger étaient des édifices de médiocre capacité, dont la façade, généralement élevée sur des rues étroites, manquait essentiellement de caractère architectural et de grandeur. Ces façades, en simple et lourde maçonnerie de briques et de pierres, recouvertes d'un prosaïque crépi, avaient une sobriété d'ornementation qui se retrouvait dans les minarets, ordinairement carrés et simplement blanchis au lait de chaux comme le reste de l'édifice. La toiture était souvent arrondie et formée de voûtes en plein cintre que surmontait une grande coupole accompagnée, quelquefois, de petits dômes en nombre variable. Inutile de chercher des dentelles de pierres, de riches mosaïques, de merveilleuses broderies, de fines arabesques sur ces

bâtiments sans élégance, sur ces minarets lourds et massifs : ils étaient l'œuvre de maçons et non d'artistes. Alger se trouve, à cet égard, dans une humiliante infériorité vis-à-vis de Tlemcen, dont les jolies mosquées ont été décrites avec tant de talent et d'érudition par notre savant et honorable collègue de la Société historique Algérienne, M. le secrétaire-général Ch. Brosselard (1). Ce fait n'a rien qui doive étonner. La capitale des Abd el-Ouadi était dans sa splendeur à une époque où florissait l'art sarrazin, tandis qu'Alger n'était alors qu'une bourgade sans importance. Ce ne fut qu'au commencement du dixième siècle de l'hégire qu'Alger se développa sous la domination turque, et devint assez riche pour se donner des monuments. Mais, alors, l'art arabe était en pleine décadence et l'influence abrutissante du despotisme ottoman n'était pas de nature à le ressusciter. La ville des pirates ne pouvait donc lutter avec la capitale de l'antique royaume des Beni-Zeyan.

L'intérieur de ces édifices ne répondait que trop à leur extérieur. Des piliers en maçonnerie, ou quelquefois des colonnes en pierre, supportaient des arceaux et des voûtes blanchies à la chaux, comme les murs, sans qu'aucune ornementation vint relever la monotomie de cette teinte et la froideur de cette simplicité plus qu'austère.

Le plan de ces mosquées offrait, en général, un carré long, dont l'orientation était variable ; des colonnes ou des piliers supportaient des tribunes occupant trois des côtés du parallélogramme ; le côté non surmonté de tribune était affecté au sanctuaire, au fond duquel se trouvait la niche de l'imam (mibrab) et qui était ordinairement recouvert d'une coupole. Près du sanctuaire, se trouvait le *membar* ou chaire, en pierre ou en bois, dans laquelle le khetib prononçait la khotba du vendredi. A côté, s'élevait une estrade sur laquelle se plaçaient les lecteurs et qui servait aussi à faire le dernier appel à la prière, lequel se psalmodiait dans l'intérieur du temple, tandis que les autres étaient criés à pleins poumons du haut du minaret. Des lampes étaient suspendues à des chaînes descendant des voûtes.

On sait que les musulmans laissent leurs souliers à la porte

---

(1) M. Brosselard a passé près de neuf ans à Tlemcen, en qualité de commissaire civil, puis comme sous-préfet.

des mosquées et n'y pénètrent que pieds-nus. Des tapis et des nattes garnissent le pavé de ces temples et rendent l'observation de cette pratique moins dure aux fidèles, qui, d'ailleurs, ne fréquentent pas seulement les mosquées au moment des prières mais vont quelquefois leur demander un abri, soit pour se plonger dans la méditation, soit pour se livrer aux douceurs plus profanes du sommeil.

Deux mosquées échappaient, en partie, à la critique que je viens de faire; leur intérieur était remarquable et digne de fixer l'attention des artistes par l'harmonie et l'élégance de ses proportions, par des colonnes de marbre et par la vivacité des couleurs d'une ornementation polychrome.

Ces deux édifices, de construction récente, étaient la mosquée *Ketchaoua*, rue du Divan, et la mosquée *Sida*, sur la place du Gouvernement. Ce n'est pas sans un sentiment de honte que j'ajoute que nous nous sommes empressés de faire disparaître ces deux charmants et élégants produits de l'architecture algérienne, d'autant plus précieux à conserver qu'ils étaient uniques dans leur genre (1).

Quant aux petites mosquées, c'étaient des locaux exigus, bas et mesquins, dont l'intérieur, nu et froid, ne rachetait nullement la pauvreté de la façade. Le lait de chaux et quelques nattes étaient les seuls ornements de ces tristes réduits, généralement recouverts d'une toiture en terrasse. Ces mosquées n'avaient, en général, ni minaret ni dôme.

Le personnel d'une mosquée à khotba était ordinairement composé comme il suit :

Pour la partie temporelle, un oukil, chargé de l'administration des deniers de l'établissement, de la perception des revenus et de l'acquiescement des dépenses, de la mise en produit des immeubles de la dotation, ayant, en un mot, la direction suprême de la partie matérielle.

Un chaouche, agent subalterne, attaché à l'oukil pour l'aider dans sa gestion; des balayeurs; des allumeurs.

---

(1) On peut, nous le pensons, ajouter une troisième exception: *Dj'ama el-Djedid* la mosquée des hanéfites, à la Pêcherie, qui n'est, certes, pas un monument à dédaigner. Il est tout-à-fait à propos de lui rendre cette justice, au moment où le boulevard de l'Impératrice va masquer presque entièrement sa charmante façade du côté de la mer! — *Note de la R.*

Et, pour le service du culte, un *Imam* (iman, d'après l'orthographe adoptée par notre administration) (1), lequel, lors des cinq prières publiques, qui se font obligatoirement chaque jour, est chargé d'une mission fort délicate; placé dans le *mihrab*, sorte de guérite ou de niche formant encorbellement dans celui des gros murs de l'édifice qui se trouve dans la direction de la Mecque, et la figure tournée vers la muraille, il dit la prière pour le compte de tous les assistants, lesquels, se confiant et s'abandonnant à lui pour la correction et la bonté de ce devoir, se contentent de le suivre ponctuellement dans toutes les postures qu'il prend et tous les gestes qu'il fait pour se conformer à la liturgie mahométane. Lorsque la prière est terminée, l'imam se tourne vers l'assistance et lui récite une oraison.

Il y a encore un *khetib*, chargé de prononcer la *khotba* le vendredi, et qui monte, pour remplir ce devoir, dans la chaire ou *membar*;

Un *aoun*, dont la spécialité est de porter la crosse du *khetib*;

Des *moudenin*, chargés d'appeler les fidèles à la mosquée, du haut du minaret, lors des prières obligatoires, qui ont lieu publiquement cinq fois par jour; leur chef porte le titre de *bache-moudden*. Il a dans ses attributions un dernier appel, qui se fait dans l'intérieur de la mosquée, et qui a pour but de prévenir les fidèles présents, que la cérémonie va commencer; des *hezzabin* ou lecteurs du coran; leur chef s'appelle *bache-hezzab*; des *tolba*, chargés de lire, à certaines heures, durant un temps déterminé, des ouvrages autres que le coran, tels que le *Boukhari*, le *Tanbih el-Anam* (2), etc.

Il était rare que ce personnel fût au complet, et souvent les emplois se trouvaient cumulés. Quant aux petites mosquées, elles n'étaient pourvues généralement que d'un *oukil*, qui ajoutait à ses fonctions celles d'imam, de *mouedden*, de *hezzab*, de lecteur, et souvent même celles de maître d'école. C'est pour cela que les *oukils* de ces édifices étaient plus ordinairement désignés sous le titre d'imam.

---

(1) Cette orthographe est très-vicieuse, car *Iman* signifie la *foi*, ce qui est bien différent du fonctionnaire que l'on croit désigner. — *N. de la R.*

(2) Le premier de ces ouvrages est un recueil de traditions religieuses et l'autre se compose d'espèces de litanies. — *N. de la R.*

IV.

J'entends par chapelle le local plus ou moins grand qui renferme la sépulture d'un *marabout* ou saint personnage. Les Français, prenant le contenant pour le contenu, ont définitivement donné à ces édifices le nom de *marabout*. Les Indigènes les appellent *kobba*, coupole, de la forme architecturale qu'ils ont invariablement. Quand, au local contenant la tombe du saint, s'ajoutent une mosquée ou quelques autres dépendances, l'établissement prend quelquefois le nom de *zaouia*.

Les chapelles ou *marabouts*, comme nous disons, sont encore plus mesquins que les mosquées. Elles se composent ordinairement d'une petite pièce basse et carrée, surmontée d'un dôme, qui, outre la tombe du marabout, renferme parfois quelques tombeaux. Au milieu, se trouve la sépulture du saint, surmontée d'un *tabout* ou châsse, ornée de tapis, de drapeaux de diverses couleurs, d'ex-voto, etc. Des tapis sont disposés tout autour de la châsse et les fidèles viennent y prier, faire leurs dévotions et baiser le tabout. La plupart de ces salles sont nues et sans ornements; quelques-unes sont décorées avec plus ou moins de goût et d'éclat; cela dépend de la célébrité du personnage. La chapelle du marabout Sidi Abd er-Rahman, à Bal-el-Oued, est la plus jolie de toutes celles d'Alger. Celle de sidi Abd el-Kader, à Bab-Azoun, vient ensuite.

Les *kobba* ou chapelles, portent le nom du marabout dont elles renferment les saints restes. Il arrive souvent, dans la conversation, qu'on supprime le mot *kobba* ou ses analogues, pour désigner l'établissement par le seul nom du saint; c'est ainsi qu'on dit: *je demeure près de Sidi Ben Ali*, c'est-à-dire, près de sa chapelle. Cette ellipse a lieu quelquefois, mais plus rarement, dans les écrits, où, ordinairement on emploie les expressions *kobba*, coupole, dôme, *darih*, sépulture, fosse, *keber*, tombe, tombeau.

Les chapelles avaient des dotations et étaient administrées par des *oukils*, dont la charge était souvent temporaire et quelquefois héréditaire, ainsi que je l'ai exposé au § 4<sup>or</sup> de cette introduction.

Ces édifices jouissaient du droit d'asile. Ce droit était ordinairement respecté, mais il devenait quelquefois illusoire, car le pacha, faisant étroitement bloquer la chapelle, mettait le

réfugié dans l'alternative de se constituer prisonnier ou de mourir de faim. On n'opérait, toutefois, avec cette rigueur que lorsqu'il s'agissait d'un malfaiteur dangereux ou, encore mieux, d'un homme redoutable par son influence politique.

Un mot, maintenant, sur les saints personnages qui reposent dans les chapelles et sur les *marabouts*, en général.

On sait que le *marabout* est l'homme spécialement voué à l'observation des préceptes du coran. C'est lui qui, aux yeux des Mahométans, conserve intacte la foi musulmane. Il est l'homme que les prières ont le plus rapproché de la divinité, et pour le récompenser de sa piété, Dieu lui permet quelquefois de donner des preuves de sa nature supérieure, en produisant des miracles. Aussi les marabouts jouaient-ils un grand rôle dans la vie privée et politique des Musulmans et principalement chez les Arabes, population, plus primitive et plus impressionnable que les citadins.

Les paroles des marabouts sont des oracles auxquels la superstition ordonne d'obéir, et qui règlent à la fois les questions privées et les questions d'intérêt général. C'est ainsi que les marabouts ont souvent empêché l'effusion du sang, en réconciliant des tribus ennemies ; c'est ainsi que leur protection a souvent suffi pour garantir de toute atteinte les voyageurs, soit isolés, soit en caravane. Bien des fois encore, ils ont prêché la guerre contre les infidèles ; on voit que leur influence est à la fois religieuse et politique ; elle est, d'ailleurs, d'autant mieux assurée, que l'exercice du culte, l'explication des livres saints, la consécration de toutes choses mettent les marabouts en relation continuelle avec les fidèles. En remontant très-haut dans notre histoire, on sait que nos évêques avaient jadis une influence spirituelle et temporelle semblable à celle des marabouts.

Les marabouts constituent la noblesse religieuse, noblesse héréditaire comme les deux autres qui existent chez les Musulmans, la noblesse d'origine, accordée aux descendants de la fille du prophète, et la noblesse militaire. Les familles de marabouts entretiennent et exploitent, au moyen d'une dévotion apparente et rigoureuse, l'influence et le respect que le nom de leur bienheureux ancêtre leur a légué dans l'esprit des populations. On leur attribue une intercession efficace et puissante auprès du saint, leur parent, qui réagit auprès de Dieu.

On voit que le nombre des marabouts doit être considérable. Aussi, s'en faut-il de beaucoup que tous les membres de cette classe qui décèdent soient admis aux honneurs de la chapelle. Cette marque de considération n'est accordée qu'à ceux qui se sont distingués dans la foule par une piété ardente et des miracles exceptionnels, et notamment aux chefs de famille, à ces hommes favorisés de Dieu, qui ont eu le bonheur de léguer à leurs descendants le titre conquis par eux de saint, de Marabout. En outre, toutes les kobba ne traversent pas les siècles ; beaucoup tombent en ruines et disparaissent sans laisser un souvenir : c'est une question de finances ; il faut que la génération contemporaine du saint l'ait assez pris en vénération pour sauver sa mémoire de l'oubli en assurant, au moyen de fondations pieuses, la conservation de sa chapelle. Aussi, trouve-t-on dans les actes et documents des mentions de marabouts connus à Alger il y a un siècle ou deux et entièrement oubliés de nos jours. Je dois ajouter qu'à Alger les marabouts pourvus de kobbas et de dotation sont généralement fort anciens, surtout les plus célèbres.

## V

Je crois devoir établir une distinction entre les zaouïa des villes et celles des campagnes. Je commence par celles-ci :

Si, autour de la chapelle, de la tombe d'un saint plus ou moins célèbre, se réunit un douar (fraction de tribu) composé des descendants du marabout, cette aggrégation est qualifiée de zaouïa. Pour la distinguer des autres, on fait suivre le mot *zaouïa* du nom du saint précédé de l'épithète *Sidi* (monseigneur); une partie des terres voisines provenant en général de donations pieuses sert à nourrir les hommes de la zaouïa, ainsi que les offrandes et les provisions de toutes sortes qu'apportent les dévots. Certaines zaouïa perçoivent même une dîme sur leurs voisins, mais ce tribut n'a jamais eu de caractère obligatoire devant la justice.

L'homme le plus influent de la famille de Marabouts a le commandement de la zaouïa. L'un des premiers devoirs de sa position est de pratiquer largement l'hospitalité envers tous les voyageurs et tous les étrangers musulmans. Les criminels même doivent trouver un abri chez lui.

La zaouïa est en outre un établissement d'enseignement. Les marabouts, qui ne se livrent ordinairement à aucun travail manuel,

s'y vouent à l'instruction et hébergent les étudiants qui viennent suivre leurs leçons.

Ces congrégations religieuses sont si nombreuses dans quelques tribus qu'elles y forment des *ferka* ou divisions particulières.

## VI

Une *zaouïa* d'Alger est un bâtiment plus ou moins grand, renfermant un nombre quelconque de cellules destinées au logement soit de vagabonds, soit d'étudiants ou savants, étrangers à la localité ou trop indigents pour se loger à leurs frais. A ce bâtiment, sont annexées des latrines et des fontaines.

Quelquefois, des professeurs sont attachés à la *zaouïa* pour faire des cours supérieurs. Dans ce cas, cet établissement serait plutôt une *medersa* (école supérieure, collège, académie) qu'une *zaouïa* (refuge pour les savants indigents ou pour les pauvres). Mais j'ai constaté qu'à Alger les mots *zaouïa* et *medersa* sont indistinctement employés l'un pour l'autre et qu'on confond deux choses entre lesquelles il semble cependant devoir exister une différence dans certains cas.

Souvent, enfin, le nom de *zaouïa* est donné à un établissement qui n'est ni un collège ni un asile : il s'applique simplement à une chapelle de marabout, surtout lorsqu'à cette chapelle sont annexés une mosquée, des latrines publiques, un cimetière ou quelque autre dépendance.

Les *zaouïa* étaient de pauvres locaux, bas, exigus, à proportions irrégulières et mesquines. Elles n'avaient aucune prétention à l'élégance ni au confort et jamais la moindre ornementation ne cherchait à disputer la place à l'éternel et éblouissant crépi blanchi à la chaux pure de tout autre mélange colorant. Les salles et cellules destinées aux mendiants et aux étudiants ou savants ne leur offraient que quatre murs nus et humides, et un sol fort mal carrelé. De pareils édifices étaient bien dignes d'un peuple devenu étranger à tout mouvement intellectuel et artistique. Les cellules, surtout, plus particulièrement réservées aux savants, n'étaient, en général, que des niches obscures et malsaines, ordinairement au rez-de-chaussée. La *zaouïa* du *cadi* Maleki, sise rue Bab-el-Oued, offrait un curieux spécimen de la piètre hospitalité que la fière capitale des pirates ottomans octroyait aux amants de la science.

Les *zaouïa* portaient le nom soit de leur fondateur, soit du quar-

tier, soit, le cas échéant, du saint personnage de l'établissement duquel elles formaient une dépendance. Elles étaient pourvues d'une dotation et administrées par un oukil.

## VII

J'avais à choisir entre diverses méthodes pour le classement de mes édifices. D'abord, les groupant par catégories, je pouvais les présenter par ordre d'importance; mais un pareil système me conduisait nécessairement à un classement arbitraire, et, surtout pour les petites mosquées qui, il ne faut pas l'oublier, sont au nombre de 409. Je n'aurais pu que dresser, au hasard, une liste confuse dans laquelle, en cas de recherche, on se serait égaré faute de points de repère et d'indications systématiques.

Je pouvais aussi prendre pour guide la situation des édifices d'après la topographie indigène. Une grande difficulté se présentait. Les Algériens, indifférents aux idées d'ordre qui nous sont habituelles, ne donnaient pas un nom à chacune de leurs rues; ils se contentaient de diviser leur ville en quartiers, et encore ces quartiers n'avaient-ils pas de limites bien précises. Souvent, la proximité d'un monument, d'une fontaine, du rempart, de l'une des portes de la ville, était la seule indication dont on se servit.

Il n'y avait là rien d'assez précis pour servir de base à ma nomenclature.

J'ai cru faire pour le mieux en m'arrêtant au plan suivant. Alger étant bâti sur le versant Est d'une colline assez escarpée, qui au bord de la mer offre un plateau d'une largeur variable, je l'ai divisé en trois zones parallèles au rivage et que j'appelle : *Bas quartiers*, (*Outa*), *quartiers moyens* et *hauts quartiers* (*Djebel*). Dans ma nomenclature, je commence par la zone inférieure, c'est-à-dire par les *bas quartiers*, et je marche du Nord au Sud, ce qui m'a amené à adopter trois subdivisions perpendiculaires à la mer et que j'intitule : *Nord*, *Centre* et *Sud*.

Je sais bien que, malgré mes efforts, cette combinaison offrira encore bien des imperfections. Mais elle rachète en partie ses défauts par l'avantage de grouper ensemble les édifices d'un même quartier. Je la compléterai en donnant à la fin de mon travail deux tables alphabétiques : l'une des noms des édifices, et l'autre des noms assignés par l'administration française aux rues sur lesquelles s'ouvrent leurs portes.

J'ai intercalé dans cette étude, par la raison qu'ils ont un caractère de piété ou d'utilité publique, et surtout parce qu'ils sont pourvus d'une dotation administrée par un oukil, des établissements qui n'appartiennent à aucune des trois catégories dont je me suis spécialement occupé : il s'agit d'écoles, de cimetières, de tombes, d'asiles et de latrines publiques.

*(A suivre)*

DEVOULX, fils.

